



Transfert du contrat de liquidité à la société de Bourse Gilbert Dupont

Titre concerné : PISCINES DESJOYAUX (ISIN : FR0000061608)
Marché concerné : Euronext Growth

La société PISCINES DESJOYAUX SA annonce avoir conclu le 05 février 2019 un nouveau contrat de liquidité avec la Société de Bourse GILBERT DUPONT conforme à la charte AMAFI qui prendra effet le 01 avril 2019 au matin.

Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 02 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise (').

Bilan de fin du contrat de liquidité conclu avec Portzamparc

Les sociétés Piscines Desjoyaux et Portzamparc ont mis fin au contrat de liquidité conclu le 10 mars 2011. Cette résiliation a pris effet le 29 mars 2019 au soir.

A cette date du 29 mars 2019 au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 6 155 titres
- 24 574.52 € en espèces.

Il est rappelé que lors du bilan annuel du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 11 994 titres
- 52 032.72 € en espèces

Pour la mise en œuvre du nouveau contrat conclu avec GILBERT DUPONT, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 12 455 titres transférés de l'ancien contrat de liquidité
- 47 574.52 € en espèces de l'ancien contrat de liquidité

(i) Les situations ou conditions conduisant à la suspension ou à la cessation du contrat de liquidité, mentionnées dans le contrat de liquidité, sont les suivantes :

Suspension du contrat :

- Dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF susvisée.
- A l'initiative de l'émetteur dans certaines situations et en particulier :
 - Si l'Emetteur ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions.

Résiliation du contrat :

- Par l'Emetteur, à tout moment, avec préavis de 3 mois, dans les conditions de clôture du compte de liquidité prévues au contrat de liquidité.
- Par l'Animateur, avec un préavis de 30 jours.
- Le contrat est de plein droit résilié lorsque les parties ne peuvent, dans la situation prévue à l'article 10 (équilibre du compte de liquidité), se mettre d'accord sur les suites à donner au Contrat.
- Par l'Animateur lorsque le contrat de Liquidity Provider qui lie l'Animateur à Euronext Paris est résilié.

Rappel

Piscines Desjoyaux fabrique et commercialise des piscines enterrées ainsi que des articles périphériques. Le groupe a réalisé en 2017/2018 un chiffre d'affaires de 91,92 millions d'euros et un résultat net part du groupe de 5 millions d'euros. L'action est cotée depuis le 3 décembre 2010 sur le marché NYSE Alternext de Paris.

www.desjoyaux.com

Contact

Agence Monet & Associés : Claire Chaput, tél : 01 45 63 12 43 - cc@monet-rp.com

Groupe DESJOYAUX : Zakaria Chouchou, tél. : 04 77 36 12 37 – chouchouz@desjoyaux.fr